

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010605 – MDE 18/015/01AU 233/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE, DÉTENTION AU SECRET / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

LIBAN Fadi al Shamati, homme d'affaires Saud Bu Shibl, homme d'affaires Milad Assaf, entrepreneur en bâtiments Dani Geagea

Londres, le 13 septembre 2001

Les quatre hommes nommés ci-dessus, qui sont tous membres du parti interdit *Al Quwat al Lubnaniyya* (Forces libanaises, FL), ont été arrêtés par les services de renseignements militaires libanais dans la capitale, Beyrouth, entre le 7 et le 11 septembre. D'après les informations recueillies, ils sont actuellement détenus au secret au centre de détention du ministère de la Défense qui se trouve à Yarzé, dans la capitale. Or, il est courant qu'on y torture des détenus politiques pour leur extorquer des « aveux ».

Fadi al Shamati a été arrêté à plusieurs reprises au cours des cinq dernières années en raison de ses activités politiques en faveur des FL.

Il semble que ces hommes aient été appréhendés en raison de leur implication présumée dans la diffusion de publications politiques et dans la tenue de réunions politiques non autorisées. Ils n'ont été inculpés jusqu'ici d'aucune infraction, et il ne leur a pas été permis de recevoir la visite de leurs avocats ni de leurs proches. Ils risquent tout particulièrement d'être soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements tandis qu'ils sont détenus au secret.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces arrestations interviennent un mois après que de très nombreux militants des FL eurent été interpellés pour des motifs politiques, puis déférés devant le Tribunal militaire après avoir été inculpés d'implication dans des activités politiques non autorisées et de collaboration avec Israël. La plupart de ces personnes ont été relâchées depuis lors.

Les FL ont été interdites par le gouvernement libanais en 1994. Des membres de ce parti sont régulièrement arrêtés, souvent lorsqu'ils s'engagent dans des activités légitimes d'opposition politique. Ils risquent d'autant plus d'être victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements qu'ils sont détenus au secret, parfois durant des semaines d'affilée. En 1994, Fawzi al Rasi, membre des FL, est mort au centre de détention du ministère de la Défense, apparemment des suites de torture. Les autorités libanaises n'ont pas enquêté sur des allégations d'actes de torture formulées par le passé, ni traduit en justice les responsables présumés de ces agissements. Des « aveux » arrachés sous la contrainte constituent fréquemment les principaux éléments de preuve retenus dans le cadre de procès politiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en français, en anglais ou dans votre propre langue) :

– demandez instamment que Fadi al Shamati, Saud Bu Shibl, Milad Assaf et Dani Geagea soient libérés, à moins qu'ils ne soient inculpés d'infractions prévues par la loi et traduits en justice dans les plus brefs délais conformément aux normes internationales d'équité ;

– efforcez-vous d'obtenir l'assurance que ces quatre hommes sont bien traités, et qu'ils ne sont ni torturés ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à leur permettre immédiatement d'entrer en contact avec les membres de leur famille, de consulter des avocats, et de recevoir les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé.

APPELS À :

Président de la République :

Président Émile Lahoud
Bureau du Président
Palais Ba'abda
Ba'abda, Beyrouth
Liban

Télégrammes : Président Lahoud, Beyrouth, Liban

Fax : + 961 1 425 393

Télex : 21000

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice :

M. Samir Jisr
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Rue Sami Sohl
Beyrouth, Liban

Fax : + 961 1 862 622

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Procureur général :

M. Adnan Addoum
Procureur général
Palais de Justice
Beyrouth, Liban

Fax : + 961 1 427 819

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Liban dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 24 OCTOBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org